



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le Préfet du Var déclenche l'alerte canicule de niveau 3

A partir du vendredi 22 juillet 2022 à 12 heures le département du Var est placé en **alerte canicule de niveau 3** par le Préfet.

La Ville de Toulon par le biais du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a immédiatement mis en place les mesures du plan national, adaptées au niveau local.

L'ensemble des partenaires (institutionnels et associatifs) et services publics toulonnais (CCAS, Mairie, Police Municipale et Sécurité Civile) sont mobilisés pour porter assistance aux personnes isolées et/ou à risque, notamment les personnes inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables tenu par le CCAS de Toulon.

Ces personnes inscrites sur le registre vont être appelées par le centre d'appel automatisé et/ou par les agents du CCAS pour s'assurer de leur état de santé et leur rappeler les réflexes à adopter en période de fortes chaleurs. Si une personne ne répond pas, des agents municipaux effectueront une visite à domicile.

Également, les établissements et services médico-sociaux de la ville de Toulon passent au niveau 3 du Plan Bleu.

Les personnes ayant besoin d'aide pour elles, pour des proches ou des voisins peuvent contacter le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) du CCAS au **04 94 24 65 25** ou le **15** en cas d'urgence médicale.

Retrouvez toutes les informations relatives au plan canicule sur Toulon :

www.toulon.fr/ccas/canicule

Pour plus d'informations sur l'inscription au registre canicule :

<https://www.toulon.fr/node/4830>

Pour plus d'information sur le niveau 3 du plan canicule :

<https://toulon.fr/node/14777>